



Fiche de poste : Médecin du travail F/H
Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP

1. Nature du poste

- Catégorie A+
- Recrutement contractuel (contrat de droit public)
- Employeur : Université Bordeaux Montaigne, pour le compte de l'Université Bordeaux Montaigne et de Bordeaux INP
- Date de prise de poste souhaitée : Dès que possible

2. Environnement et contexte de travail

L'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche situés sur le campus Talence Pessac Gradignan.

- **Université Bordeaux Montaigne** : spécialisée dans les sciences humaines, les lettres, les langues, les arts, et les sciences sociales, elle accueille près de 17 000 étudiants et 1 300 personnels.
- **Bordeaux INP** : regroupe six écoles d'ingénieurs et propose une offre de formation scientifique et technique adossée à la recherche (11 laboratoires en cotutelle) et au transfert de technologie. L'établissement accueille 2 600 étudiants et étudiantes et 460 personnels.

Le médecin du travail sera intégré au **service de médecine de prévention**, qui comprendra le médecin et un infirmier ou une infirmière de santé au travail. Le service travaillera en collaboration étroite avec les équipes de prévention (conseillers et assistants en prévention), mais également les assistants sociaux et la psychologue du travail, dans l'objectif de garantir la santé et le bien-être des personnels (administratifs, enseignants, chercheurs et techniques), dans le respect des missions du service public.

3. Positionnement

Le médecin du travail exerce sous l'autorité fonctionnelle conjointe du président de l'Université Bordeaux Montaigne et du directeur général de Bordeaux INP.

Il/elle :

- Dirige le service de médecine de prévention, mutualisé entre les deux institutions ;
- Travaille en coordination avec les directions des ressources humaines et les responsables hiérarchiques des différents services ;

- Collabore avec les autres acteurs de la prévention des risques professionnels (inspecteur santé et sécurité au travail, ergonomes, psychologues, etc.).

4. Missions principales

Surveillance médicale des agents

- Assurer les visites médicales réglementaires : visites d'embauche, visites d'information et de prévention, visites périodique, visites à la demande, examens de reprise... ;
- Réaliser des visites de suivi adaptées pour les agents exposés à des risques particuliers (agents en laboratoire, manipulations chimiques, rayonnements ionisants, travail sur écran prolongé, etc.) ;
- Déterminer l'aptitude médicale au poste de travail.

Prévention des risques professionnels

- Identifier et analyser les risques professionnels dans les différents services et postes de travail ;
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des actions de prévention : ergonomie, aménagements de poste, sensibilisation des agents.

Accompagnement des personnels

- Proposer des adaptations et/ou aménagements de poste en fonction des situations individuelles ;
- Participer à la réinsertion professionnelle des agents après un arrêt de travail prolongé ;
- Conseiller les personnels sur leur santé, notamment en matière de gestion du stress, de troubles musculo-squelettiques ou encore de risques psycho-sociaux.

Collaboration avec les autres acteurs

- Apporter son expertise médicale dans les instances de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT, commission de maintien dans l'emploi...) ;
- Travailler en collaboration étroite avec l'infirmier ou l'infirmière de santé au travail ;
- Travailler réseau avec les psychologues, assistants sociaux et les services de ressources humaines ;
- Assurer une veille sanitaire et réglementaire.

5. Profil recherché

Qualifications et compétences requises

- En référence au décret du 7 août 2002 art 2 (JO du 11 août 2002) et au Code du travail (Art R4623-2), détenir un diplôme d'Etat de médecine et une autorisation d'exercer et remplir l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du DES ou du CES de médecine du travail,
 - ou être titulaire d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels,
 - ou avoir été autorisé à titre exceptionnel à poursuivre son exercice en tant que médecin du travail ;
- Inscription à l'Ordre des Médecins de France ;
 - Connaissance de la réglementation en santé au travail dans la fonction publique ;
 - Capacités d'analyse des situations de travail et des risques professionnels ;
 - Qualités relationnelles, écoute et sens du dialogue pour accompagner les personnels et collaborer avec les différents interlocuteurs.

Qualités personnelles

- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- Discrétion professionnelle et respect de la confidentialité.

Expérience souhaitée

Une expérience en santé au travail, de préférence dans le secteur public ou en milieu académique, est un atout.

6. Conditions d'emploi

- **Statut** : Médecin de prévention en contrat à durée déterminée avec évolution vers CDI
- **Lieu d'exercice** : Les locaux du service de médecine de prévention sont situés à Bordeaux INP (avenue des facultés à TALENCE). Le lieu est adapté au respect du secret professionnel.

Déplacements ponctuels sur les campus de Talence, Pessac, Bordeaux Carreire et Bordeaux Renaudel.

- **Temps de travail** : Temps complet ou partiel en fonction des disponibilités.

Si temps complet, possibilité d'exercer sur 5 jours ou 4,5 jours, du lundi au vendredi.

Répartition du temps de travail entre l'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP.

Candidature

Envoyer votre **CV**, votre **lettre de motivation** ainsi que votre **diplôme** à l'attention du président de l'Université Bordeaux Montaigne et du directeur général de Bordeaux INP, via les adresses suivantes :

drh-recrutement@u-bordeaux-montaigne.fr

rh-recrutement@bordeaux-inp.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 3 juin 2025